

POUR LES ENGAGEMENTS :

• En classe Champion, joindre **obligatoirement** la photocopie du titre homologué avant la date de clôture des engagements

• En classe Travail, joindre **obligatoirement** la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe

ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement ou au plus tard à la clôture des engagements, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.



ROYAL CANIN®

Attention : pour tout chien présenté à la confirmation (confirmation seule ou avec exposition), vous devez télécharger sur internet le " formulaire d'examen de confirmation " sur le site www.scc.asso.fr ou sur cedia.fr. Ce papier dûment rempli sera à remettre au juge en même temps que le certificat de naissance et la carte d'identification.

FORMULAIRE A REMPLIR POUR LA CONFIRMATION SEULE à renvoyer à Mme PELAUD - 19 rue de Goupil - 17220 BOURGNEUF accompagné du règlement de 33 € à l'ordre de l'ACT du 17

Merci de joindre une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse pour recevoir votre carte d'entrée qui vous sera adressée dans la semaine précédant l'exposition

N° tatouage ou transpondeur: _____

N° LOF: _____

Nom du chien : _____

Race: _____

Variété: _____ Taille: _____ Couleur: _____ Poil: _____ Poids: _____

Date de naissance: _____ Sexe: _____

Nom du père: _____

Nom de la mère: _____

Producteur: _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse: _____

Code Postal: _____ Ville: _____ Pays: _____

Téléphone: _____ Mail: _____

N° d'arrivée:

La confirmation seule aura lieu le dimanche 15 mai, de 8h30 à 9h30 sur le lieu de l'exposition (Route aux Moines 17290 Aigrefeuille d'Aunis- N 46° 7'27.022" O 0°54'50.941").

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE LA CHARENTE MARITIME

Affiliée à la Société Centrale Canine - reconnue d'utilité publique



EXPOSITION CANINE NATIONALE



AIGREFEUILLE d'AUNIS - Lac de Frace

Route aux Moines 17290 Aigrefeuille d'Aunis - N 46° 7'27.022" O 0°54'50.941"



Avec attribution du CACS de la SCC

Dimanche 15 Mai 2022



Entrée des chiens à partir de 8 h 00 - Début des jugements : 9 h 30

Entrée gratuite - Sortie libre (sauf meilleurs de race)

Remise des prix : 15h30

COUPE et PLAQUE DE CHENIL aux CACS, RCACS
1^{er} exc classe jeune - classe champion - classe vétéran

PLAQUE DE CHENIL jusqu'au 4^e Exc.

COUPE aux 3 meilleurs: meutes - lots d'affixe - lot de reproducteurs - paire - couple
COUPE au meilleur Baby, Puppy, Vétéran, chien de race française

**BAR RESTAURATION RAPIDE DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION
RESTAURANT À PROXIMITÉ**

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

1^{er} groupe :

Bergers Belges, Schipperke, Bergers de Beauce, Picard Michel GRIOL
SPECIALE SHETLAND, Bergers Allemand, de Brie, Welsh Corgi, Bouviers Australien, des Ardennes, des Flandres, Australien à queue courte Jean KERFRIDEN
Barbado de Tercera, Bearded Collie, Bergers de Bohême, de la Serra de Aires, des Pyrénées, Catalan, Bobtail, Border Collie, Colley, Chien de Berger Croate, Bergers Italiens, Hollandais, Hongrois, Polonais, Roumains, Blanc Suisse, de Russie Méridionale, Tchouvach Slovaque, Chien loup Tchécoslovaque, Lancashire Heller, Kelpie, Berger Australien, Berger Américain Miniature et races non citées.....Boris CAVILLAC

2^e GROUPE

Terrier Noir Russe Christophe COPPEL
Bullmastiff, Mastiff, Cane Corso, Dogues Allemand, de Bordeaux, Hovawart, Léonberg, Landseer, Terre Neuve, Bouviers Suisses Joëlle BARDET
Dobermann, Pinschers, Schnauzers, Shar Pei, Boxer, Bulldog Anglais, Bulldog Continental, Dogue Argentin, Majorquin, du Tibet, Mâtin Napolitain, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Rottweiler, Saint Bernard, Fila Brasileiro, Bergers d'Asie centrale, du Caucase, du Karst, Yougoslave de Charplanina, Cao de Gado Transmontano, Berger Kangal, Serra Estrela, Aidi, Fila de San Miguel, Cimarron Uruguayen et races non citées Sylviane TOMPOUSKY

3^e GROUPE

Airedale et divers terriers, Bull Terrier et Bull Terrier Miniature Christophe COPPEL
Fox Terrier, Terrier de Chasse Allemand, Jack et Révérend Russell Sébastien JACOPS
Terriers d'Écosse, du Yorkshire, Staffordshire Bull Terrier, American Staffordshire Katharina ROUND

4^e GROUPE

Teckels Sébastien JACOPS

5^e GROUPE

Spitz Allemands et Italiens, Basenji, Chien de Garenne des Canaries, Portugais, Cirneco de l'Etna, Podenco d'Ibiza, Chien du Pharaon Christophe COPPEL.
Akita Américain, Akita et Japonais, Sibérien Husky, Alaskan Malamute, Eurasier et autres nordiques, Chiens nus du Mexique et du Pérou, Chien de Taïwan, Thaïlandais à Crête, Chien de Canaan, Cursinu, Chow Chow et races non citées Michel GRIOL

Les engagements sont à adresser, accompagnés de votre règlement à :
Mme PELAUD Michèle - 19, rue de Goupil - 17220 BOURGNEUF
mail : michele.pelaud@laposte.net

6^e GROUPE

Anglo-Français de Petite Venerie, Français, Grand Anglo-Français, Fox Hound Américain et Anglais, Basset Artésien Normand, de Westphalie, des Alpes, Fauves de Bretagne, Basset Hound, Poitevin, Billy, Brachets Allemand, de Styrie, Noir et feu, Polonais, Tyrolien, Chiens Courants d'Istrie, de Bosnie, de la Save, du Monténégro, de Transylvanie, Polonais, Serbe, Slovaque, Serbe tricolore, Chien d'Artois, Chien de Rouge de Bavière et de Hanovre, Chien de Saint-Hubert Sébastien JACOPS
Beagle, Beagle-Harrier, Harrier, Ariègeois, Bleus de Gascogne, Gascon Saintongeais, Porcelaine, Griffons Nivernais, Vendéen, Dalmatien, Chien à Crête de Rhodésie Christian SALLET
Courants Suisses, Saint-Hubert Français et races non citées..... Roger BARENNE

7^e GROUPE

SPECIALE BRAQUE ALLEMAND POIL COURT,
SPECIALE BRAQUE DU BOURBONNAIS, SPECIALE EPAGNEUL BRETON,
Epagneul français Bernard GARCIA
Braques d'Auvergne, Français, Hongrois, Italien, de Weimar, Spinone, Epagneuls Bleu de Picardie, Picard, Pont-Audemer, Drahthaar, Pointer, Setter Anglais Yannick MUSEREAU
SPECIALE EPAGNEUL DE SAINT USUGE,
Barbu Tchèque, Braques de Burgos, de l'Ariège, Saint-Germain, Langhaar, Epagneuls de Munster, Korthals, Chiens d'arrêt portugais, Setter Gordon, Setter Irlandais et races non citées Roger BARENNE

8^e GROUPE

Retrievers, Spaniels, Barbet et autres chiens d'eau Jean Paul CITERNE
..... (suppléant : Yannick MUSEREAU)

9^e GROUPE

Bichons, Petit Chien Lion, Epagneul Nain Continental, Epagneul Japonais, Pékinois, Griffons Belge, Bruxellois, Brabançon, Kromfohrlander, Petit chien Russe, Ratier de Prague Christian SALLET
Caniche, Chien Chinois à Crête, Chihuahua, Chien Pluricolore à poil frisé, Coton deTuléar Christophe COPPEL
King Charles, Cavalier King Charles, Lhasa Apso, Shih Tzu, Epagneul et Terrier du Tibet, Boston Terrier, Carlin, Bouledogue Français Roger BARENNE

10^e GROUPE

SPECIALE LEVRIERS AFGHAN ET SALUKI, Greyhound, Azawakh, Galgo, Sloughi, Lévrier hongrois, Polonais, Petit Lévrier Italien Gérard BREDAUT
SPECIALE WHIPPET Pascal PELLEN
Barzoï, Lévrier Écossais, Irlandais Christophe COPPEL

Renseignements : 06 58 99 13 60 - 05 46 42 54 71
stands commerciaux : 05 46 95 06 12

Engagements possibles sur Internet : <https://cedia.fr>
Engagements en ligne - **paiement sécurisé**
l'Association Canine demande 1 € supplémentaire par paiement sur internet pour les frais bancaires

SEANCE DE CONFIRMATIONS SEULES de 8h30 à 9h30
remplir uniquement 4^e page

Cages non numérotées en quantité limitée

CLÔTURE : 25 AVRIL 2022 DATE DE RECEPTION

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'exposition se tiendra à Aigrefeuille d'Aunis le 15 Mai 2022

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de **8h00**. Les jugements commenceront à **9h30**. Les confirmations seules se dérouleront de 8 h 30 à 9 h 30.

LOGEMENT - Quelques cages non numérotés seront mises à disposition des exposants. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS – Sortie libre après les jugements, sauf pour les meilleurs de race qui devront se rendre sur le ring d'honneur.
BAR RESTAURATION RAPIDE À L'INTÉRIEUR DE L'EXPOSITION.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traïter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.
Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés:

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réservee exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Ces classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant: Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 – 4 – 6 soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse)

Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS: Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

CHIENS COURANTS: Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

Meute classe travail: doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte: ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

LOT D'AFFIXE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle. **PAIRE** – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle **CHIENS "NE CONCOURANT PAS"** – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de l'ACT du 17. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 25 avril 2022.

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^o des engagements :

- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^o des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire";
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite;

- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le (la) Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) Cl. Champion ayant reçu le qualificatif «Excellent», et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société

Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres __ 15 mois
Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Filá Brasileiro, Chien de mêmes race et variété, sans Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois __ 15 mois
Gr 5 : Chien du Pharaon, Cimeco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibiceno, Samoyède, Akita Inu, Esquima du Groenland __ 15 mois
Gr 6 : Rhodesian Ridgeback __ 15 mois
Gr 8 : Retrievers __ 15 mois
Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais __ 10 mois
Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski __ 15 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 90 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Règlement des expositions
sur le site SCC :
<https://www.centrale-canine.fr/articles/reglement-des-expositions>

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie :
Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

DEMANDE D’ENGAGEMENT A L'EXPOSITION EXPOSITION CANINE NATIONALE AIGREFEUILLE D'AUNIS 15 MAI 2022

Une seule feuille par chien, un chien par feuille (Photocopies acceptées)

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la à **Mme Michèle PELAUD - 19, rue de Goupil - 17220 BOURGNEUF avant le 25 avril 2022**

Joindre impérativement : - **votre règlement à l'ordre de la A.C.T. du 17**
- **la photocopie des justificatifs (champion et travail)**
- **la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie ou provenant de l'étranger.**

les propriétaires de chiens appartenant à la 2^e catégorie devront se mettre en conformité avec la loi du 6 janvier 1999

N° Identification : _____ N° Livre d'Origines : _____
puce ou tat.

Nom du chien : _____

Race : _____

Précisions indispensables pour les races suivantes			
Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Pulï, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Poil (nature ou longueur) : Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Collies, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien de Montagne Portugais, Saint-Bernard, Fox-Terriers, Teckels, Podencos Portugais et Ibencos, Braque de Weimar, Braque Hongrois, Segugios Italiunos, Retrievers, Chien d'Eau Portugais, Bichons, Chihuahuas, Petit Chien Russe.

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Mail : _____
Indispensable pour recevoir votre accusé de réception

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétéran
Ne Concourant pas Meute Lot d'Affixe Lot de Reproducteur Confirmation avec exposition
Couple avec _____ Paire avec _____

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ - CLÔTURE : 25 avril 2022 (date de réception)

PARTICIPATION AUX FRAIS	<i>Non adhérent</i>	<i>Adhérent ACT du 17</i>	<i>Sommes adressées</i>
1 ^{er} chien (catalogue compris)	35,00 €	30,00 €	
2 ^e chien	28,00 €	23,00 €	
3 ^e chien et suivants	20,00 €	17,00 €	
Baby, Puppy, Vétéran <i>(Doivent être les derniers inscrits)</i>	15,00 €	12,00 €	
Chien ne concourant pas <i>(doit accompagner un chien engagé)</i>	10,00 €	10,00 €	
Meute d'au moins 6 chiens <i>(Donnant droit à l'engagement de 6 chiens en individuelle)</i>	65,00 €	65,00 €	
Chien supplémentaire dans la meute	10,00 €	10,00 €	
Paire, Couple	10,00 €	10,00 €	
Lot d'Affixe, Lot de reproducteur	10,00 €	10,00 €	
Cotisation de l'ACT du 17 (facultatif) Simple: 10 € - Couple: 15 €			
<i>Ci-joint le règlement des engagements ci-dessus désignés par:</i>			
Mandat <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> C.C.P <input type="checkbox"/>		Total	
<i>Les chèques devront être établis au nom de : ACT du 17</i>			

Adhérent Association Canine Territoriale de Charente Maritime :

n° de carte 2022 : _____

CONFIRMATIONS SEULES de 8h30 à 9h30 : remplir uniquement 4^e page

Cadre réservé à la Société

Attention : pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire.

Cages non numérotées en quantité très limitée

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanction prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture sur la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanction prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à _____

le _____ Signature du propriétaire :

Engagements possibles sur Internet : [https ://cedia.fr](https://cedia.fr)
Engagements en ligne - paiement sécurisé
Seuls les engagements payés seront retenus
L'Association Canine demande 1 € supplémentaire par paiement sur internet pour les frais bancaires

Votre e-carte d'exposant vous sera adressée par mail quelques jours avant l'exposition.

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT ou DONT LE RÈGLEMENT SERAIT INCOMPLÉT SERA RETOURNÉ